



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Prolongation d'un contrat de projet sur un emploi non permanent
sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

CHARGÉ DE PROJET LIFE WILD BEES



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



**Prolongation d'un contrat de projet sur un emploi non permanent
sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique
CHARGÉ DE PROJET LIFE WILD BEES**

Contexte

Le Président rappelle au Bureau que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président rappelle que le projet LIFE Wild Bees, dédié à la préservation et à l'étude des abeilles sauvages, est mené grâce à la collaboration des cinq Parcs naturels régionaux de la région Nouvelle-Aquitaine et de leurs partenaires : Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et Institut de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).

La mise en œuvre des actions opérationnelles et l'analyse des données collectées ont nécessité plus de temps que prévu au départ du projet, impliquant un décalage du calendrier initial.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, coordinateur général du projet, a obtenu de la Commission européenne, une prolongation du projet pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2027. Les financements, obtenus au titre du Life Wild Bees, couvrent cette prolongation.

Par délibération du Bureau du 26 novembre 2021, un emploi non permanent d'attaché avait été créé à compter du 1er avril 2022, pour une durée de trois ans, afin de conduire le projet Life Wild Bees, sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin. Un agent contractuel a été recruté à cette même date pour la réalisation du projet. Deux prolongations du contrat de projet avaient été mise en place à compter du 1er avril 2025, pour une durée totale de 18 mois. Il apparaît nécessaire de prolonger encore le contrat de projet pour garantir la bonne réalisation des actions prévues et de finaliser le projet.

Le Président propose de créer un emploi non permanent d'attaché, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, à compter du 1er octobre 2026, pour une durée déterminée de 8 mois.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet et sera chargé des fonctions suivantes :

> finaliser le bilan des actions engagées, l'analyse des données, l'évaluation des actions et réaliser le rapport final du projet pour atteindre les objectifs fixés.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 de l'échelle indiciaire du grade d'attaché, complété du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Considérant qu'aucune mesure de publicité spécifique n'est requise en cas de poursuite du contrat initial avec le même agent contractuel, dès lors qu'elle intervient pour le même projet et dans le respect de la durée maximale de six ans ou de celle du projet

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

- de créer un emploi non permanent sur le grade d'attaché, à temps complet, au 1er octobre 2026, pour mener à bien le projet LIFE Wild Bees,
- d'autoriser le Président à prolonger le contrat de l'agent contractuel sur l'emploi non permanent de chargé de projet Life Wild Bees, sur le fondement des articles L.332-24 à 26 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de projet de 8 mois, à compter du 1er octobre 2026,
- de fixer la rémunération en référence à l'indice brut 444 de l'échelle indiciaire du grade d'attaché,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

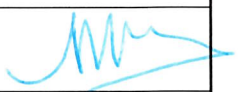
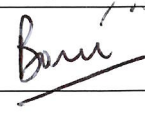
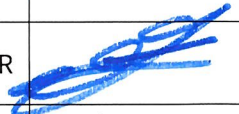
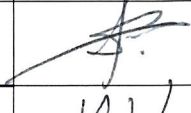
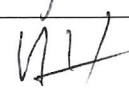
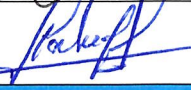
Fait et délibéré les jour, mois et année de dessus

Le Président Syndicat mixte
Pascal DUFORESTEL



AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617RH5-DE
Reçu le 18/06/2026Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Kéline	CLOS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGEREAU	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHÉCAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	Monsieur	Luc	SERVANT	